

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Convocation du :
16 mars 2026

Le vendredi 20 mars 2026, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 16 mars, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Françoise GUILLO, doyenne d'âge, puis de Monsieur Max VAN DER STICHELE, à compter de son élection en tant que maire.

Nombre de
conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 1^{er} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 2^{ème} adjointe
Mesdames Marie-Françoise BOUCHER, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Gaëlle LEBÉ, Claire NGUYEN, Françoise TRICHEUX et Messieurs Alain DETOURNAY, Benoît FLEURY, Jules LENFANT, Arnaud MONIER, Maxence SAULNIER

Absents représentés :

Monsieur Marc COQUEREAU, ayant donné pouvoir à Madame Françoise TRICHEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Jules LENFANT

La séance du conseil municipal est ouverte par Madame Françoise GUILLO, doyenne d'âge, à 20h02.

Madame GUILLO procède à l'appel nominal et déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jules LENFANT est désigné secrétaire de la présente séance.

Madame GUILLO demande aux conseillers municipaux sortants s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026.

Madame TRAVERS demande la modification de la formulation d'une question diverse : « Monsieur FLEURY informe que la nappe phréatique d'Houdouenne a débordé au lieu-dit La Bonde malgré un curage partiel des fossés, et des travaux de curage complémentaires devraient avoir lieu cet été dans le cadre du SITHOR. » Aucune autre remarque n'étant élevée, Madame GUILLO soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 abstentions des nouveaux conseillers municipaux (M. Arnaud MONIER, Mme Claire NGUYEN, M. Maxence SAULNIER, M. Alain DETOURNAY, M. Marc COQUEREAU, Mme Gaëlle LEBÉ et M. Jules LENFANT) et 8 voix pour des conseillers municipaux sortants (M. Max VAN DER STICHELE, Mme Delphine BRAULT, M. Stéphane BOURGEOIS, Mme Claudette TRAVERS, Mme Marie-Françoise BOUCHER, M. Benoît FLEURY, Mme Françoise GUILLO et Mme Françoise TRICHEUX), approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Madame GUILLO rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Points délibératifs :
 - Élection du Maire
 - Fixation du nombre d'adjoints au Maire
 - Élection des adjoints au Maire
 - Charte de l' élu local
 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
 - Élection des membres du conseil d'administration du CCAS
 - Élection des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Corancez et Ver-lès-Chartres
 - Élection des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Bois Gueslin
- Point d'information :
 - Désignations par le Maire

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-011 : ÉLECTION DU MAIRE

Madame Françoise GUILLO, présidente de la présente séance en qualité de doyenne d'âge, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités locales.

Après appel à candidatures, M. Max VAN DER STICHELE se porte candidat à la fonction de maire.

Madame Françoise GUILLO enregistre la candidature de M. Max VAN DER STICHELE et invite les conseillers municipaux à passer au vote,

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs (Mme Gaëlle LEBÉ et M. Alain DETOURNAY) afin de constituer un bureau de vote (Mme Françoise GUILLO étant présidente et M. Jules LENFANT secrétaire) pour procéder à l'élection du maire de la commune de Ver-lès-Chartres, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 15 (quinze)
- majorité absolue : 8 (huit)
- voix pour M. Max VAN DER STICHELE : 15 (quinze)

Après avoir voté, le conseil municipal,

Par 15 voix pour M. VAN DER STICHELE,

- PROCLAME Monsieur Max VAN DER STICHELE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, élu maire de la commune de Ver-lès-Chartres pour la durée du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur confiance.

2. 2026-012 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que les 2 points à suivre vont consister à déterminer le nombre d'adjoints au maire et de les élire, sachant que des conseillers délégués seront également désignés par arrêté. Le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (qui est de 15 conseillers), soit un maximum de 4 adjoints. Il existait jusqu'à présent 3 postes d'adjoints, et il est proposé d'en créer 2 pour ce nouveau mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- FIXE à 2 le nombre de postes d'adjoints au maire pour la durée du mandat du conseil municipal

3. 2026-013 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste, où la parité doit être respectée.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Locales.

Après appel à candidatures, une liste constituée par M. Stéphane BOURGEOIS et Mme Claudette TRAVERS se porte candidate pour exercer respectivement les fonctions de 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de la liste constituée par M. Stéphane BOURGEOIS et Mme Claudette TRAVERS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs (Mme Gaëlle LEBE et M. Alain DETOURNAY) afin de constituer un bureau de vote (Mme Françoise GUILLO étant présidente et M. Jules LENFANT secrétaire) pour procéder à l'élection des adjoints au maire de la commune de Ver-lès-Chartres, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
 - nombre de votants (enveloppes déposées) : 15 (quinze)
 - bulletins nuls* : 0 (zéro)
 - bulletins blancs* : 2 (deux)
 - suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 13 (treize)
 - majorité absolue : 7 (sept)
 - voix pour la liste de M. BOURGEOIS et Mme TRAVERS : 13 (treize)
- * les bulletins et enveloppes déclarés blancs ou nuls sont annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion

Après avoir voté, le conseil municipal,

Par 13 voix pour la liste de M. BOURGEOIS et Mme TRAVERS et 2 bulletins blancs,

- PROCLAME élus les adjoints au maire de la commune de Ver-lès-Chartres, qui prennent rang dans l'ordre de présentation de la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, pour la durée du mandat du conseil municipal :
 - Monsieur Stéphane BOURGEOIS 1^{ère} adjoint au maire
 - Madame Claudette TRAVERS 2^{ème} adjointe au maire

4. 2026-014 : CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, traduite aux articles L1111-13 et L1111-14 du code général des collectivités territoriales, conformément à l'article L1111-12, et rappelle qu'un exemplaire papier a été remis lors de la présente séance à l'ensemble des conseillers municipaux, et qu'une version dématérialisée sera également envoyée par mail à l'issue de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la lecture et la remise de la charte de l'élu local

5. 2026-015 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'un centre communal d'action sociale (CCAS) et qu'il convient de déterminer le nombre de membres avant de procéder à leur élection. Le CCAS s'occupe principalement de l'animation à destination des personnes âgées, comme le banquet du 11 novembre ou le colis de fin d'année. Le CCAS avait également en charge jusqu'à il y a peu de temps le portage de repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- FIXE la composition du conseil d'administration du CCAS de Ver-lès-Chartres à 8 membres comme suit (le maire en étant président de droit) :
 - 4 membres élus en son sein par le conseil municipal
 - 4 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au niveau local et représentants des usagers

6. 2026-016 : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que le CCAS est composé pour moitié de membres issus du conseil municipal et pour moitié de membres nommés parmi des associations œuvrant en matière d'action sociale.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après appel à candidatures, une liste constituée par Mme Françoise TRICHEUX, Mme Marie-Françoise BOUCHER, M. Arnaud MONIER et M. Alain DETOURNAY se porte candidate pour exercer respectivement les fonctions de membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de la liste constituée par Mme Françoise TRICHEUX, Mme Marie-Françoise BOUCHER, M. Arnaud MONIER et M. Alain DETOURNAY et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs (Mme Gaëlle LEBE et M. Alain DETOURNAY) afin de constituer un bureau de vote (Mme Françoise GUILLO étant présidente et M. Jules LENFANT secrétaire) pour procéder à l'élection des membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Ver-lès-Chartres, à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15 (quinze)
- bulletins nuls : 0 (zéro)
- bulletins blancs : 1 (un)
- suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 14 (quatorze)
- majorité absolue : 8 (huit)
- voix pour la liste de Mme TRICHEUX, Mme BOUCHER, M. MONIER et M. DETOURNAY : 14 (quatorze)

Après avoir voté, le conseil municipal,

Par 14 voix pour la liste de Mme TRICHEUX, Mme BOUCHER, M. MONIER et M. DETOURNAY et 1 bulletin blanc,

- PROCLAME la liste de Mme TRICHEUX, Mme BOUCHER, M. MONIER et M. DETOURNAY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, élue ;
- PROCLAME les membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Ver-lès-Chartres, pour la durée du mandat du conseil municipal, en plus du maire (président de droit) :
 - Madame Françoise TRICHEUX
 - Madame Marie-Françoise BOUCHER
 - Monsieur Arnaud MONIER
 - Monsieur Alain DETOURNAY

7. 2026-017 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) DE CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il convient à l'heure actuelle de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. L'idée a été évoquée avec les élus de la commune de Corancez que les 2 communes bénéficient à l'avenir de 3 titulaires et 3 suppléants. Après en avoir échangé avec la préfecture, cette possibilité a été confirmée à la condition de modifier les statuts du SIVOS. Cela passera par une sollicitation du SIVOS auprès des 2 communes, afin de pouvoir modifier les statuts, et à l'issue de cette procédure il conviendra de délibérer à nouveau dans cette enceinte pour élire un délégué supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que les suppléants sont écoutés et que toute aide est la bienvenue. Les délégués du SIVOS sont également conviés aux conseils d'école à la fin de chaque trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de déroger à la règle du scrutin secret et de procéder à l'élection des 3 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Corancez et Ver-lès-Chartres à main levée,
- PROCLAME les délégués titulaires pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres au SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres élus, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :
 - Mme Delphine BRAULT
 - M. Stéphane BOURGEOIS
 - M. Max VAN DER STICHELE
- PROCLAME les délégués suppléants pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres au SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres élus, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :
 - Mme Claire NGUYEN
 - Mme Gaëlle LEBE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la liste des délégués au SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres :

Titulaires	Suppléants
Mme Delphine BRAULT	Mme Claire NGUYEN
M. Stéphane BOURGEOIS	Mme Gaëlle LEBE
M. Max VAN DER STICHELE	

8. 2026-018 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DU BOIS GUESLIN

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que la dissolution de ce syndicat, qui gère entre autre les équipements sportifs des communes de Dammarie (stade de football synthétique), Fresnay le Comte (city stade), La Bourdinière Saint Loup (city stade), Mignières (anneau multisport) et Ver-lès-Chartres (terrain et salle de tennis), devrait être actée d'ici la fin de l'année. Cela n'occupera donc pas beaucoup les personnes qui seront désignées pour y siéger. Chaque commune récupèrera gratuitement les équipements sportifs et les terrains sur lesquels ils sont situés, et le siège du SIVOM reviendra à la commune de Mignières moyennant la somme de 255 000 € équivalent au montant de la dette restant due.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE de déroger à la règle du scrutin secret et de procéder à l'élection des 3 délégués titulaires et du délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Bois Gueslin à main levée,
- PROCLAME les délégués titulaires pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres au SIVOM du Bois Gueslin élus, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :
 - M. Max VAN DER STICHELE
 - Mme Françoise TRICHEUX
 - Mme Marie-Françoise BOUCHER
- PROCLAME le délégué suppléant pour représenter la commune de Ver-lès-Chartres au SIVOM du Bois Gueslin élus, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :
 - M. Benoît FLEURY

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la liste des délégués au SIVOM du Bois Gueslin :

Titulaires	Suppléant
M. Max VAN DER STICHELE	M. Benoît FLEURY
Mme Françoise TRICHEUX	
Mme Marie-Françoise BOUCHER	

II. POINT D'INFORMATION

1. DÉSIGNATIONS PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait part des attributions et délégations qui seront données prochainement par arrêté, tout en rappelant que cela sera évidemment un travail d'équipe axé sur la communication :

- Max VAN DER STICHELE, maire, en charge des relations extérieures, des finances et de l'administratif
- Stéphane BOURGEOIS, 1^{er} adjoint en charge des travaux
- Claudette TRAVERS, 2^{ème} adjointe en charge du territoire
- Alain DETOURNAY, conseiller délégué à la vie communale et associative
- Arnaud MONIER, conseiller délégué aux services techniques

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 26 mars 2026.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur LENFANT Jules	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur MONIER Arnaud	
Madame BRAULT Delphine		Madame NGUYEN Claire	
Monsieur COQUEREAU Marc	<i>Absent représenté</i>	Monsieur Maxence SAULNIER	
Monsieur DETOURNAY Alain		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FLEURY Benoît		Madame TRICHEUX Françoise	
Madame GUILLO Françoise		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Madame LEBÉ Gaëlle			